



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	33

7.2

L'an deux mille vingt cinq, le quinze avril, à 17h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 1 avril 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Myriam VANNIER, Mme Mauricette ROSA, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Kévin MAUVIEUX

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Florence GAUTIER à M. Christophe CANTELOUP, M. Laurent BEAUDOUIN à M. Dominique BURET, Mme Dominique RETUREAU à Mme Vanessa DUVAL, M. Christian BOISSY à M. Patrick AUBE, M. Bruno DEPLANQUES à M. Jean-Luc LEFRANCOIS, Mme Sonia QUESNEY à M. Alexis DARMOIS, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Laurette MONLON, M. Djibril GUENNI à M. Thierry BERNARD, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON, M. Sébastien ANFRAY à Mme Florence MOUCHEL, M. Mikael CHEVREAU à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Sophia KOUZAIEFF à M. Kévin MAUVIEUX

ELUS ABSENTS :

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vanessa DUVAL

N°DEL_0026_2025 Fixation des taux de fiscalité 2025

Les recettes fiscales font partie intégrante de l'équilibre budgétaire. Compte tenu des efforts de gestion réalisés, le budget 2025 qui sera soumis au vote a été conçu sans hausse d'impôts locaux. Ainsi, il est proposé de maintenir sur l'exercice 2025 les taux de fiscalité de 2024.

Pour donner suite à la réforme TH (Art 16 LFI 2020), le taux de TH était gelé jusqu'en 2022 inclus. Ce taux de TH, désormais "taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale", doit être voté annuellement à compter de 2023 par les communes et l'EPCI même en cas de maintien. La Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) est également calculée avec ce taux.

Taxe	Taux 2025
Taxe sur le foncier bâti (TFB) :	43,06 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :	53,27 %
Taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	15,91 %

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code général des impôts,
VU la loi de finances pour 2025,
VU le rapport sur les orientations budgétaires 2025 en date du 17 Mars 2025,
VU le projet de budget principal de la Commune de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des finances du 31 mars 2025 ;

*Le Conseil Municipal décide,
 Après en avoir délibéré
 A l'unanimité,*

DE FIXER, les taux de fiscalité directe locale pour 2025 comme suit :

Taxe	Taux 2025
Taxe sur le foncier bâti (TFB) :	43,06 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :	53,27 %
Taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	15,91 %

Le secrétaire de séance



Vanessa DUVAL

Pont-Audemer, le 15 avril 2025
 Pour extrait certifié conforme
 Le Maire
 qui certifie que la présente délibération a été
 adressée à la Préfecture de l'Eure




Alexis DARMOIS